

Image not found or type unknown



Contentieux banque de france

Par **jennyb95**, le **08/07/2016 à 09:48**

Bonjour
Je suis moi même en contrat avec IFDP, je rencontre pas mal de soucis financier et de plus je ne trouve pas la formation adapté à mes besoins.
J'aimerais résilier mon contrat mais on me menace que si je ne règle pas la totalité du crédit je serais fichée à la banque de France pour non paiement et ne pourrais plus bénéficier d'autres crédit.
Je ne sais pas si c'est vrai ou pas ?
Pensez vous que l'on puisse être fiché à la Banque de France ?
Vous remerciant d'avance pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **08/07/2016 à 17:17**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
Oui, vous pouvez être inscrit sur la liste des incidents de paiements (pas des interdits bancaires).